rnier droit luin, se dresse en
n mur d'airain
injustices dont
a d'autres qui
famille sociale
ent, et qu'elles
possèdent, ou
religion qu'ils
nce, elles trounir des foyers,
lement la loi de
blessent griève-

ver dans leurs de leurs plus ité ni de polimorale. Nous eureux, uni et comme auréolé léer ni les vassuccès des pars la conscience : s'abstiendront ractère de proctions. Le ser-On subordonfera de l'intésocial. Et les dreront le resde des procédés nsi d'être bénis êmes, pour nos familles, pour notre cher Canada, l'abondance des biens durables. Ce sera la réalisation de cette promesse de l'Esprit-Saint: Dieu réservera le salut pour les hommes droits, et il protègera ceux qui marchent dans la simplicité et qui suivent les sentiers de la justice. (18)

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contreseing de notre chancelier, le quatre novembre, mil neuf cent quinze.

F PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

Adélard Harbour, prêtre, Chancelier.

LA CROIX DU CHEMIN (1)

Notre concours littéraire - Instructions aux concurrents

INSI que nous l'annongions le mois dernier, nous ouvrons un concours littéraire au Petit Canadien. La croix du chemin, c'est le titre de la pièce de vers d'une belle inspiration, qui termine l'ouvrage de M. Englebert Gallèze A la claire fontaine. Ce sera aussi le sujet de notre concours. Sujet vaste, quoiqu'on en puisse penser à première

⁽¹⁸⁾ Prov., II, 7.

⁽¹⁾ Le *Petit Canadien*, organe de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, annonce ainsi un concours littéraire, qui sera sûrement intéressant.